

**La présente demande doit être soumise avec le formulaire de confirmation de formation continue en gériatrie.**

## **Demande de remise de crédits de formation continue en gériatrie pour l'année 2020 afin d'obtenir le diplôme de formation continue en gériatrie, valable 2022-2024**

### **Demandeur**

---

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

### **Demande**

---

L' ISFM/FMH crédite 35 crédits de formation continue pour l'année 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19. La SPSG exige donc la preuve de 15 crédits de formation continue (en formation de base spécifique ou en formation élargie) pour l'année 2020 au lieu de 50 crédits de formation continue. Le soussigné demande à la SPSG la remise de (VEUILLEZ INSÉRER LE NOMBRE ICI) crédits de formation continue, pour les 15 crédits de formation restants requis pour l'année 2020.

Important : Une remise de crédits de formation continue par la SPSG est valable **exclusivement** pour l'obtention du diplôme de formation continue en gériatrie.

### **Justification**

---

En raison de l'épidémie de Covid-19, les formations auxquelles j'avais prévu de participer ont été annulées/la participation a été interdite ou je n'ai pas pu y assister en raison de la réglementation applicable aux voyages/afin de garantir la capacité qui m'a été attribuée pour traiter les patients atteints de Covid-19.

### **Confirmation**

---

Le soussigné certifie par la présente l'exactitude des informations fournies. Il reconnaît que la Société Professionnelle Suisse de Gériatrie (SPSG) est autorisée à vérifier les informations données à tout moment.

Lieu et date

Signature